AECI 1 SUPP-1

Exemples du système de référence

- 16. Voici quelques exemples de références :
 - a) GF 3.8.1 Manuel de la gestion financière, chapitre 3, section 3.8.1;
 - b) IC 2C Manuel des instructions consulaires, chapitre 2, annexe C;
 - c) GM 8 Chapitre 8 du Manuel de la gestion du matériel; et
 - d) IC Vol. 2XI Manuel des instructions consulaires, volume 2, annexe XI.

Autres références utilisées

- 17. Outre les références mentionnées plus haut, on trouvera également :
 - a) CT (suivi d'un numéro) Directives du Conseil du Trésor;
 - b) Circ (suivi d'un numéro et d'une année) Circulaire administrative; et
 - c) LGFP Loi sur la gestion des finances publiques.
- 18. Toutes les autres références se passent d'explication ou renvoient aux numéros de dossier des lettres ou des directives.